

30^e ÉDITION DES JOURNÉES EUROPÉENNES DU

PATRIMOINE

EN WALLONIE



LE PATRIMOINE
INSOLITE.
LES DESSOUS
DU PATRIMOINE

8 ET 9
SEPTEMBRE
2018

Avec le soutien
du Conseil de l'Europe
et de l'Union européenne





UN NOUVEL OUTIL POUR LE PATRIMOINE : **L'AWaP !**

Dans le but de toujours améliorer le service au citoyen, la nouvelle Agence wallonne du Patrimoine (AWaP) regroupera l'Institut du Patrimoine wallon et le Département du Patrimoine de la DGO4 du Service public de Wallonie.

.....

Les deux entités s'unissent pour former un interlocuteur unique regroupant l'ensemble des missions liées au patrimoine culturel immobilier.

**LE
PATRIMOINE
WALLON
AU CŒUR
DE NOS
MÉTIERS**

**Plus d'infos
prochainement sur**
www.wallonie.be



30^e édition
des Journées
du Patrimoine

« LE PATRIMOINE INSOLITE. LES DESSOUS DU PATRIMOINE »

APPEL AUX ORGANISATEURS

- **Introduction (p. 4)**
- **Votre participation en 2018 : qui, quoi, comment (p. 5)**
- **Nos partenaires (p. 19)**
- **La Communauté germanophone (p. 20)**
- **L'Année du Patrimoine : une fête du patrimoine sur toute l'année ! (p. 21)**
- **Rencontrons-nous lors de notre colloque (p. 22)**
- **Cycle de formations (p. 23)**
- **Formulaire d'inscription (p. 26)**

DÉCOUVRIR NOTRE PASSÉ POUR CONSTRUIRE NOTRE FUTUR !

Introduction

Un bref historique

C'est en 1989 que la Wallonie et dix-neuf communes bruxelloises accueillent la première « Journée du Patrimoine ». L'année 1993 constitua un double tournant : mises au pluriel, les « Journées du Patrimoine en Wallonie » occupèrent désormais tout un week-end et ce fut l'année de l'instauration des thèmes. En 1994, la gratuité d'accessibilité aux monuments, aux ensembles architecturaux et aux sites inscrits au programme est demandée à tous les organisateurs. Le libre accès généralisé est un des éléments qui fait le succès des thèmes successifs déclinés par les Journées de 1994 à 2017, ceux-ci s'avérant par ailleurs très porteurs : « Patrimoine industriel et social », « Patrimoine rural », « Patrimoine archéologique », « Patrimoine militaire », « Patrimoine médiéval »... Des centaines de milliers de visiteurs ont ainsi participé à ces Journées depuis leur création. Le pic de fréquentation a été réalisé en 2003 grâce au choix d'un sujet très accrocheur : « Châteaux et demeures privées ». Depuis 1989, ce sont des milliers de bénévoles qui se sont succédé avec succès pour faire vivre notre patrimoine.

Mission des Journées du Patrimoine

Sensibiliser chaque citoyen au patrimoine wallon
afin d'inspirer, de divertir et d'enrichir culturellement
le public au moyen de visites et d'ouvertures
de sites patrimoniaux de qualité accessibles
gratuitement à toutes les audiences.

Comment les Journées du Patrimoine sont-elles organisées ?

Depuis 2005, l'Institut du Patrimoine wallon avait en charge l'organisation des Journées du Patrimoine par l'intermédiaire du Secrétariat de celles-ci. À partir du 1^{er} janvier 2018, l'AWaP, l'Agence wallonne du Patrimoine, réunira le Département du Patrimoine du Service public de Wallonie et l'Institut du Patrimoine wallon. Au sein de l'AWaP, une direction de la Promotion du Patrimoine aura la mission d'organiser les Journées du Patrimoine, toujours par l'intermédiaire du Secrétariat des Journées du Patrimoine qui continuera à gérer :

- les **médias** et la **communication** ;
- le **développement** des Journées du Patrimoine ;
- les contacts avec les **organismes** ;
- les relations avec le **public**.

Afin d'épauler le Secrétariat des Journées du Patrimoine, un Comité exécutif, composé de différentes personnalités du monde patrimonial, traite des grandes lignes directrices des Journées du Patrimoine. Il intervient, par exemple, en donnant son avis dans le cas de dossiers posant question.

Le Secrétariat développe également des projets connexes aux **Journées du Patrimoine**, tels que l'**Année du Patrimoine**, qui reprend sur toute l'année le thème annuel des Journées (cf. p. 21), et le **Semaine Jeunesse et Patrimoine**, qui vise à sensibiliser les enfants de 10 à 14 ans au patrimoine wallon et à ses métiers.

VOTRE PARTICIPATION EN 2018



1

**Vous voulez participer aux
Journées du Patrimoine 2018 ?
Les conditions de participation**

2

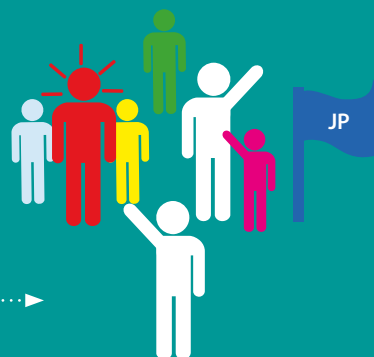
Construisez votre projet

- 2.1. La thématique
- 2.2. La catégorie hors-thème
- 2.3. L'année touristique et le thème européen
- 2.4. La façon de visiter
- 2.5. Le type de visiteurs
 - 2.5.1. Le profil type des visiteurs
 - 2.5.2. Les enfants
 - 2.5.3. Les personnes à mobilité réduite

3

Inscrivez-vous

- 3.1. Papier ou en ligne
- 3.2. Focus sur 4 indispensables de votre inscription
 - 3.2.1. Vos photos
 - 3.2.2. Votre texte descriptif
 - 3.2.3. Votre demande de subventions
 - 3.2.4. Votre demande de matériel



4

Pour le jour J

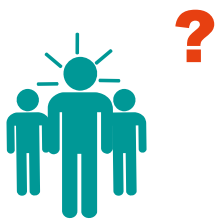
- 4.1. L'accueil et la sécurité
- 4.2. Le système de comptage

5

Communiquez !

- 5.1. La communication des Journées du Patrimoine
- 5.2. Votre communication

**Vivez vos Journées du Patrimoine
avec votre public
les 8 et 9 septembre 2018 !**



Pourquoi et comment ?

VOUS VOULEZ PARTICIPER AUX JOURNÉES DU PATRIMOINE 2018 ?

Vous avez envie de partager votre passion du patrimoine ? de sensibiliser votre commune ou les autorités locales au devenir d'un bâtiment ? de faire connaître un projet patrimonial autour d'un site ? de faire connaître votre association ? de faire découvrir les bâtiments du passé aux jeunes générations afin qu'elles assurent la relève ?

Quelles que soient vos raisons, elles vont vous guider dans la construction de votre projet. En participant aux Journées du Patrimoine, vous contribuez à faire découvrir les richesses du patrimoine wallon auprès des habitants de votre région, des Wallons, des Bruxellois, des Flamands, mais aussi des touristes étrangers.

Quelles sont les conditions obligatoires de participation ?

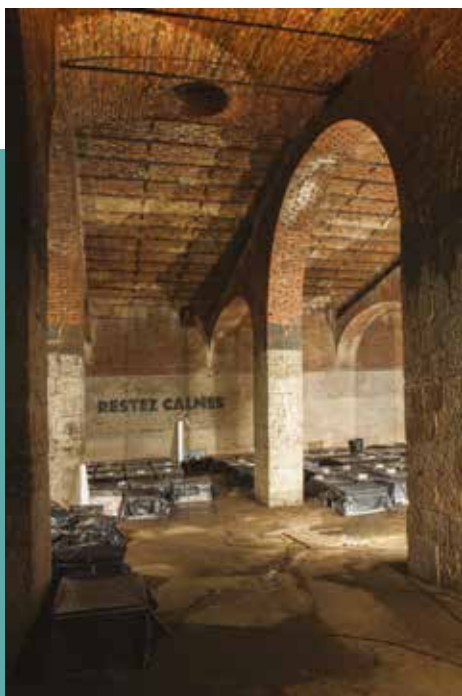
1. L'accès à votre site/votre activité doit être gratuit.
2. Le site doit être patrimonial, soit être classé ou repris à l'Inventaire du patrimoine culturel immobilier (www.ipic.be).
3. Le site/l'activité doit être lié(e) au thème annuel.

Cette année 2018, pour la 30^e édition :

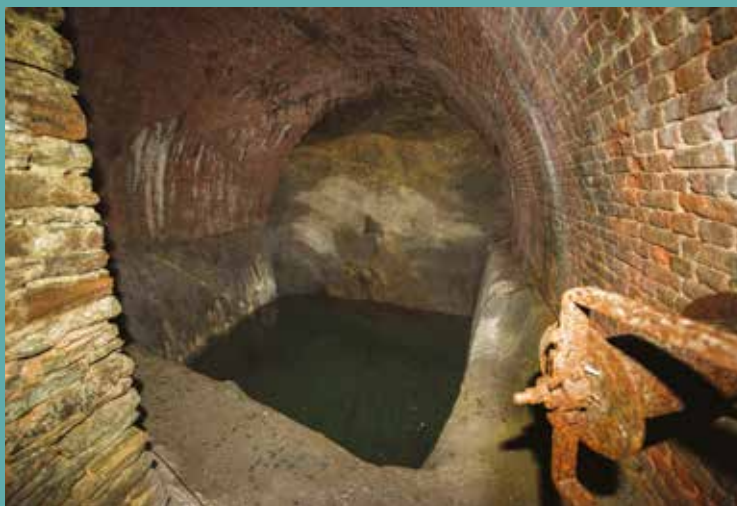
LE PATRIMOINE INSOLITE. LES DESSOUS DU PATRIMOINE

- Un lieu, site, monument insolite, ou une partie de celui-ci
- Une façon de visiter insolite
- Une animation insolite dans le lieu ou la partie de site

Si le site/bâtiment n'est pas patrimonial ou qu'il n'est pas lié au thème, votre dossier sera soumis au Comité exécutif.



Abrî antiatomique, Liège



Glacière, Spa

Guy Focant © SPW Patrimoine

Guy Focant © SPW Patrimoine



CONSTRUISEZ VOTRE PROJET

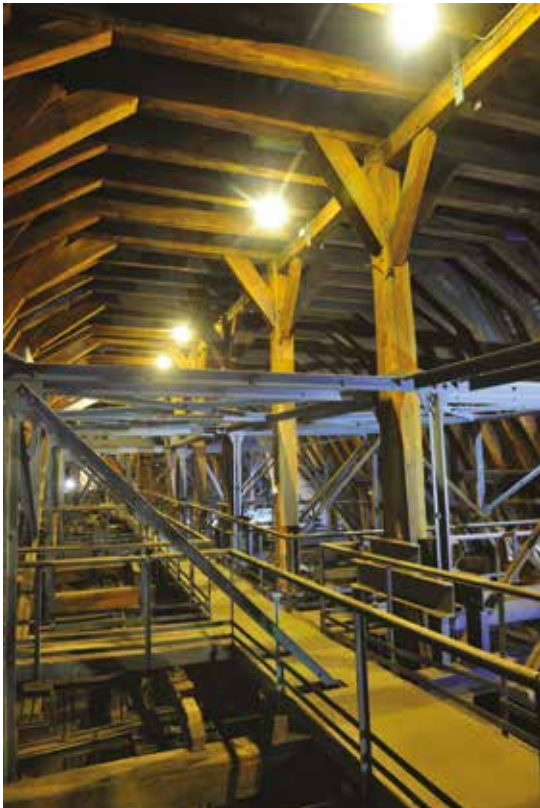
Quel lieu ouvrir ?
 Dans le thème ou non ?
 Quelle activité ?
 Quels visiteurs ?

2.1. La thématique 2018

Pour fêter la 30^e édition des Journées du Patrimoine, la thématique sera consacrée au **Patrimoine insolite. Les dessous du patrimoine.**

Insolite, adj. : qui étonne, surprend par son caractère inaccoutumé, contraire à l'usage, aux habitudes (péjoratif jusqu'au 20^e siècle, plutôt laudatif de nos jours) (Petit Robert 2008).

Insolite ou, **par association d'idées**, intrigant, étrange, étonnant, rare, peu fréquent, peu accessible, particulier, inédit, original, extraordinaire, hors du commun, différent, autrement...



Charpente de l'église Saint-Jacques, Liège

Guy Focant © SPW Patrimoine

Trois axes sont privilégiés :

L'insolite du lieu, du bâtiment, du site, ou d'une partie de celui-ci : une glacière, un souterrain, une cuisine dans un château, une grotte, une impasse, une mine, un décor impressionnant, un patrimoine réaffecté de manière étonnante, un bunker, un musée au sujet décalé, des locaux techniques cachés, des parcours de service dérobés, des coulisses, des matériaux de construction inhabituels...

EXEMPLES la glacière des Capucins à Dinant, les souterrains de la citadelle à Namur, l'abri antiatomique du lycée de Waha à Liège, l'église byzantine de Chevetogne, le musée du Luminaire à Liège, les champignonnières à Wonck, la rue de Rome à Liège, la halte royale de Houyet...

Une façon insolite de visiter le lieu, le bâtiment, le site : une visite à la lampe de poche, une visite contée, une visite en pyjamas pour les enfants, un jeu de piste dans un site archéologique, une visite tactile dans le noir, une visite guidée individuelle, une visite à reculons ou en chantant...

Une animation insolite dans le lieu, le bâtiment, le site : une exposition sur des éventails dans une église, un concert de pop dans un château, un rallye gourmand dans un village, des dégustations de recettes anciennes dans un site archéologique, un jeu de rôle dans une abbaye, un récital dans d'anciennes mines, un *escape gaming*...

Besoin de préciser votre projet ? Le sous-titre 2018 peut vous y aider : Les dessous du patrimoine.

- Ce qui se trouve **sous** les bâtiments patrimoniaux.
- **L'envers du décor**, ce qui est caché en général au public : les réserves des musées ; les opérations de restauration et/ou de conservation ; dans les infrastructures, les industries ou l'artisanat, les lieux et les opérations qui conduisent au produit fini ou à la bonne marche du service (l'intérieur de bâtiments du génie civil, les salles des machines)...
- **Les secrets** : les lieux patrimoniaux chargés d'une histoire méconnue et/ou, pour de multiples raisons, peu dévoilée.

2.2. La catégorie « hors-thème »

Le thème consiste en un fil conducteur qui apporte de la cohérence au programme. Mais le but des Journées du Patrimoine est avant tout de faire découvrir le patrimoine dans son ensemble et d'encourager toutes les associations qui travaillent dans le secteur patrimonial.

Un bâtiment ou un site d'intérêt patrimonial qui ne correspondrait pas à la thématique 2018 peut ouvrir durant le week-end des Journées du Patrimoine, mais aucune subvention ne lui sera accordée. L'activité sera intégrée dans la brochure des Journées du Patrimoine dans une catégorie distincte, la catégorie « hors-thème ».

Les activités liées au thème bénéficient néanmoins d'avantages supplémentaires.

Cette année 2018 est un peu différente dans le sens où elle a été consacrée Année européenne du Patrimoine culturel. « Le patrimoine culturel englobe des ressources héritées du passé sous des formes et des aspects divers. Il comprend les monuments, les sites, les traditions, les savoirs transmis et les expressions de la créativité humaine, ainsi que les collections conservées et gérées par les musées, les bibliothèques et les archives. »¹. La Wallonie s'inscrit dans cette Année européenne via une labellisation des sites et un concours de photos.

Le thème européen des Journées du Patrimoine correspond donc à celui de l'année européenne. La Wallonie ajoute donc ce thème à son propre thème pour vous offrir la chance de rejoindre une communauté regroupant des milliers d'activités européennes.

2.3. L'année touristique et le thème européen

Une fois n'est pas coutume, la thématique des Journées du Patrimoine est identique à celle de l'Année touristique 2018. De belles synergies à mettre en œuvre ! N'hésitez pas à vous mettre en contact avec les Maisons et Offices du Tourisme.

Depuis 2015, les pays réunis au Conseil de l'Europe se rassemblent autour d'un thème commun annuel. Certains états ou régions choisissent d'en faire leur thème principal ou de l'intégrer dans leur propre thème.



		Thème	Hors thème
Brochure	Forme complète (1 texte de présentation + 1 photo normale)	✓	✗
	Forme réduite (1 présentation succincte – pas de photo)	✗	✓
Internet	Forme complète (1 notice + min. 1 photo)	✓	✓
Presse	Présence dans le dossier de presse + mise en valeur	✓ (sélection)	✗
Réseaux sociaux		✓	✓
Accessibilité PMR	Aide pour la certification	✓	✗
Subventions		✓	✗
Matériel de promotion	Gratuit (sauf drapeaux et bannières)	✓	✓
Label européen (sur demande)	Promotion sur le portail européen (français/anglais) + picto européen dans la brochure	✓	✓

¹ <http://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2017/02/09-cultural-heritage/>

Où trouver des informations utiles :

• Général

Site des Journées du Patrimoine
www.journeesdupatrimoine.be

• Patrimoine

Site du patrimoine classé http://spw.wallonie.be/dgo4/site_thema/index.php?thema=bc_PAT
 Site du patrimoine culturel immobilier www.ipic.be
 Site de l'AWaP www.awap.be

• Pour vous inspirer

Site CGT <http://www.tourismewallonie.be/>
 Site du WBT <http://walloniebelgiquetourisme.be/>
 Site des European Heritage Days
<http://www.europeanheritagedays.com/>
 Site de l'Année européenne du Patrimoine culturel
https://ec.europa.eu/culture/news/20160830-commission-proposal-cultural-heritage-2018_fr

2.4. La façon de visiter

La thématique de cette année vous permettra de laisser libre cours à votre imagination afin d'offrir aux visiteurs une 30^e édition très festive. Néanmoins, nous gardons la structure de nos valeurs sûres, qui restent très appréciées des visiteurs :

- l'ouverture
- la visite guidée
- le circuit, libre ou guidé
- l'animation

Nous privilégions les ouvertures de sites (avec ou sans visites guidées) par rapport aux visites guidées sans ouverture de sites. Mais nous comprenons que certains sites ne puissent pas ouvrir leurs portes pour des raisons diverses. Les activités ne proposant que des visites extérieures seront examinées par notre Comité exécutif.

- **L'ouverture** = un site accessible librement au public selon un certain horaire.
- **La visite guidée** = une visite en compagnie d'un guide sur un même site, intérieur et/ou extérieur. Attention, une visite uniquement extérieure sur un même site n'est pas un circuit (ex : visite des jardins d'un château).
- **Le circuit guidé** = un parcours en compagnie d'un guide entre plusieurs sites.
- **Le circuit libre** = un parcours non accompagné et libre entre plusieurs sites, sur base d'un plan ou d'un fléchage par exemple.

Attention, dans le cas des circuits, la moitié des sites au moins doivent être dans la thématique pour que votre dossier soit accepté ! **Il est important de bien distinguer ces différents types d'activités dans votre formulaire d'inscription et dans votre demande de subventions afin que nous ne transmettions pas d'informations erronées aux visiteurs.** De plus, une demande de subventions pour guidage, s'il n'y a pas de visite ou circuit guidé prévu, ne sera pas accordée. Si vous proposez des visites guidées et que vous souhaitez que le public s'inscrive via une réservation, pourquoi ne pas essayer les formulaires gratuits en ligne ? Par exemple, un formulaire sur Google ou Eventbrite.



Échassiers, Namur

2.5. Les visiteurs

Quand votre lieu est défini, il est temps de se poser la question du public que vous souhaitez atteindre. En fonction de ce choix, vous pourrez planifier au mieux votre activité et, pourquoi pas, l'adapter pour la rendre accessible à différentes catégories de public.

2.5.1. Le profil type des visiteurs des JP *



Un couple
entre 35 ans et 64 ans
provenant de Wallonie

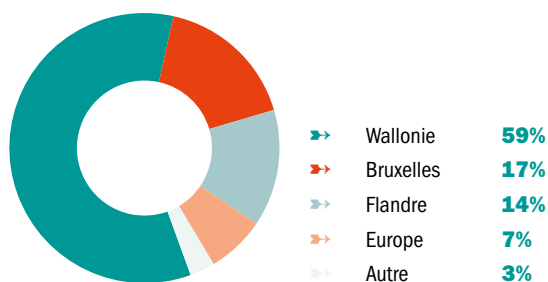
* Sur base des statistiques de 2017.



Château de Braine-le-Château

Guy Focant © SPW Patrimoine

Provenance



Hôpital Notre-Dame à la Rose, Lessines

© AC Lessines

2.5.2. Les enfants

De nombreux parents souhaitent aussi participer aux Journées du Patrimoine et de nombreux grands-parents ont envie de faire découvrir le patrimoine à leurs petits-enfants.

Depuis quelques années, un logo identifie les sites proposant ce type d'activités. Nous vous demandons de bien nous communiquer les détails des activités que vous proposez, notamment l'âge du public visé, les horaires, le descriptif. Ces précisions sont importantes pour votre public.

Si vous n'y avez pas encore pensé et que votre activité peut s'y prêter, n'hésitez pas à vous lancer dans l'aventure.

Sur notre site Internet, des fiches pédagogiques par tranche d'âge et des fiches ou carnets de découverte sont téléchargeables. Elles traitent du patrimoine en général et vous aideront à éveiller les plus jeunes aux richesses de celui-ci. Elles sont adaptables à tous les lieux. Chaque année, des fiches liées au nouveau thème sont créées.

Quelques idées :

- **Un coin enfant :** des petites chaises, une table, quelques briques de construction ou feuilles de papier et on essaie de faire un château.
- **Un petit jeu de découverte, une chasse au trésor :** on attire l'attention des enfants sur des éléments et on essaie de leur faire découvrir un trésor.
- **Un conte :** vous avez peut-être dans votre association ou votre entourage une personne aimant raconter des histoires. Pourquoi ne pas en profiter et en faire une activité ? Les bibliothèques de votre commune pourront sans doute vous aider.

Formation

Animations pour les enfants

Le 3 février 2018 à Marche-en-Famenne (cf. p. 25)



Modave

© SI Vallée Hoyoux



Minières de Spiennes

Guy Focant © SPW Patrimoine

2.5.3. Les personnes à mobilité réduite

L'accessibilité aux personnes à besoins spécifiques : et si votre site devenait Access-i ?

Depuis 2015, certains sites reçoivent une certification en accessibilité tandis que d'autres proposent des activités spécifiques adaptées aux personnes à besoins spécifiques.

Qu'est-ce qu'Access-i ?

Access-i permet de certifier l'accessibilité d'un bâtiment ou d'un site en se basant sur les besoins des différents publics. Plus que le traditionnel signe du fauteuil roulant blanc sur fond bleu, Access-i traduit les efforts d'accessibilité développés par les gestionnaires des infrastructures et informe les visiteurs des conditions dans lesquelles ils seront accueillis afin de profiter pleinement de leur visite.



Gare de Buzenol

© Ferme de Bar

L'information proposée par Access-i et la certification s'adresse à 7 catégories de personnes à besoins spécifiques :

-  les personnes en fauteuil roulant
-  les personnes marchant difficilement
-  les personnes aveugles
-  les personnes malvoyantes
-  les personnes sourdes
-  les personnes malentendantes
-  les personnes avec difficulté de compréhension

Intéressés par cette certification ?

Deux possibilités s'offrent à vous en 2018 pour poser votre candidature :

- 1. La certification d'un bâtiment :** dix sites (idéalement deux par province) recevront la certification Access-i.
 - a. Votre bâtiment doit être ouvert régulièrement ou toute l'année au public. Dans le cadre des Journées du Patrimoine, votre bâtiment propose également une ouverture. Une demeure privée ne peut donc pas être certifiée par les Journées du Patrimoine et Access-i.
 - b. Vous cochez, dans le formulaire papier ou en ligne, la case pour demander la certification.
 - c. Un formulaire d'auto-évaluation vous sera envoyé par Access-i à remplir le plus rapidement possible. En fonction de vos réponses, un classement sera établi et les deux premiers de chaque province seront repris.
 - d. Un auditeur passera dans les dix sites sélectionnés avant la fin du mois d'avril. Access-i nous communiquera les informations sous la forme d'un visuel qui figurera dans la brochure.
- 2. Les visites guidées adaptées :** comme en 2017, nous vous proposons de former vos guides aux visites adaptées afin que vous puissiez répéter l'expérience tout au long de l'année.
 - a. Votre bâtiment doit être ouvert régulièrement ou toute l'année au public et une équipe de guides doit être présente.
 - b. Vous cochez, dans le formulaire papier ou en ligne, la case pour demander la formation « visites guidées adaptées ».
 - c. Access-i analysera les dossiers et vous recontactera.
 - d. Le programme des visites adaptées sera publié sur nos supports de communication.



Par ordinateur
ou sur papier ?

INSCRIVEZ-VOUS !

3.1. Via le formulaire papier ou en ligne

Vous avez deux options : un formulaire papier (cf. p. 26) ou un formulaire en ligne. N'hésitez pas, inscrivez-vous en ligne !

L'inscription papier nécessite une étape supplémentaire d'encodage dans le programme informatique et retarde notamment le traitement des subventions. En ligne, vous aurez une réponse plus rapide sur l'état de votre dossier et vous pourrez consulter son avancement. Notre site d'inscription en ligne n'a pas changé depuis deux ans : vous avez accès à un compte où vous pouvez gérer vos informations, mais également recevoir des documents, consulter vos archives...

Ouverture des inscriptions

le 1^{er} décembre 2017

Clôture des inscriptions

le 16 février 2018

Le planning de votre participation 2018

1^{er} décembre 2017

Début des inscriptions

16 février 2018

Fin des inscriptions

Mi-février/mars/avril/mai 2018

Analyse des dossiers par l'équipe des JP

Mai/juin 2018

Analyse des demandes de matériel et de subventions

Mai 2018

Relecture des notices par les organisateurs

Juin 2018

Impression de la brochure

2 juillet 2018

Parution de la brochure et début de sa diffusion

Juillet 2018

Livraison du matériel commandé



Contactez-nous pour vous aider à compléter votre dossier,
vérifier des informations ...

Nos coordonnées : info@journeesdupatrimoine.be - 085/27.88.80

3.2. Focus sur 4 indispensables de votre inscription

3.2.1. Vos photos

Nous vous demandons de nous envoyer des photos, mais faites attention au poids de votre fichier (10x15 cm à 300 dpi = haute définition) et au format qui doit être en paysage. Si vous avez un doute, téléphonez-nous pour que nous vous aidions. Attention à l'esthétique de la photo : vous devez donner envie aux visiteurs de venir chez vous ! Un ciel bleu est plus attractif qu'un ciel gris plombé. Cadrez bien votre photo, pensez aux détails et à la lumière...

La photo ne pourra pas être :

- un photomontage (assemblage de plusieurs photos, texte apposé sur la photo ...);
- prise par temps de neige;
- l'illustration d'une vitrine d'expo ou d'un objet.

Si la photo que vous nous transmettez ne convient pas, nous vous contacterons pour en obtenir une autre. N'hésitez donc pas à nous en fournir plusieurs, nous choisirons parmi celles-ci ! **Si nous ne trouvons pas de photo adéquate, votre activité ne sera pas publiée dans notre brochure.**

Attention !

Pensez à nous communiquer le copyright associé à la photo ou, à défaut, son auteur. Cela est en effet indispensable pour que nous puissions la publier dans notre brochure.

Les photographies doivent nous parvenir via le courriel info@journeesdupatri-moine.be ou via le formulaire d'inscription en ligne dans lequel vous pourrez télécharger vos photos.

Formation

Photographie

Le 18 janvier 2018 à Jodoigne (cf. p. 24)



Avant de vous inscrire, rassemblez toutes vos données ainsi que vos photos ! Vous irez plus vite pour remplir votre dossier.

3.2.2. Votre texte descriptif

Nous vous demandons un texte de maximum 800 caractères espaces compris pour nous présenter votre site et votre activité. Nous vous conseillons de ne pas envoyer un descriptif un peu sec de votre site ; il faut donner l'envie aux gens de venir vous rendre visite, avec des détails, des anecdotes et des accroches. Votre texte doit refléter ce que les visiteurs vont découvrir ! Un petit conseil : faites relire votre texte par différentes personnes, pas forcément des membres de votre association, pour avoir un avis externe.

Enfin, nous vous rappelons que le Secrétariat est susceptible de modifier votre texte afin de l'adapter aux contraintes éditoriales et stylistiques afin d'assurer une certaine harmonie à la brochure.

Formation

Écriture

Le 29 janvier 2018 à Flémalle (cf. p. 25)



Après le traitement de votre dossier, vous recevrez, en mai, votre notice revue par le Secrétariat avant parution. Vérifiez bien toutes les informations qui y figurent et ne tardez pas à nous communiquer toute erreur ou modification de programme.

3.2.3 Votre demande de subventions

Pour participer aux Journées du Patrimoine, votre activité (ouverture/visite guidée) doit être gratuite, mais toute organisation et toute préparation ont un coût. Lorsqu'on est un propriétaire privé ou une asbl, ce n'est pas toujours évident.

Nous accordons des subventions chaque année, principalement pour le guidage et pour l'encadrement. Votre demande de subventions est encodée en même temps que votre dossier. Après examen de celui-ci et en fonction du nombre de dossiers acceptés, le montant demandé peut être réévalué. Après la date limite d'inscription, aucune demande de subventions ne sera acceptée.

Attention !

Afin d'obtenir ces subventions, il est maintenant indispensable de nous communiquer les chiffres de fréquentation de votre site dans les trois semaines suivant l'évènement. Un formulaire d'évaluation vous sera envoyé par voie électronique.

Montant des subventions :

- **Guide** = 50 € par guide et par jour presté, qu'importe le nombre de visites ou de lieux.
- **Encadrant** = 25 € par encadrant et par jour presté, qu'importe le nombre de lieux.

Pour les propriétaires privés, une subvention supplémentaire de nettoyage peut être versée, il s'agit d'une somme forfaitaire de 25 €.

Il est essentiel de bien faire la distinction entre guidage et encadrement. Vous devez estimer correctement le nombre de guides et d'encadrants, si votre site a un fort potentiel d'attractivité. À vous de juger, en fonction de votre activité, si un financement est nécessaire et de quel type il doit être. Certains sites vont attirer 1.000 visiteurs, d'autres 50. Les encadrants peuvent surveiller des pièces ou des salles, assurer l'accueil, gérer un parking... Pensez-y !

Les subventions de guidage et d'encadrement ne sont pas cumulables pour une même personne, un même jour. Une même personne rentre bien au Secrétariat une seule attestation, que ce soit pour du guidage (qu'importe le nombre de visites ou de lieux) ou de l'encadrement.



Canal du Centre, Strépy-Thieu

Guy Focant © SPW Patrimoine

3.2.4. Votre demande de matériel

Le matériel que nous vous fournissons sert principalement à la communication autour de l'évènement. Il est livré au mois de juillet.

Quand vous commandez, posez-vous les questions suivantes :

- Vais-je distribuer des brochures ?
- Mon site est-il un lieu de passage ?
- Où vais-je afficher mon matériel ?
- Combien ai-je de guides/d'encadrants ?
- Comment vais-je signaler mon site au public pour qu'il y arrive facilement ?
- ...

Nous livrons le matériel suivant gratuitement :

- Brochures-programmes
- Affiches (A3, A4)
- Badges autocollants (pour organisateurs, guides, encadrants)
- Flèches d'orientation

Les drapeaux et bannières sont payants (10 € et 5 €). Si vous les commandez, une déclaration de créance vous sera envoyée et le matériel vous sera livré uniquement après réception du paiement.

Voici quelques idées de financement de votre activité :

- **Vente** : pourquoi ne pas vendre des documents sur l'histoire de votre site (livres, brochures, ...) ou des souvenirs...
- **Petite restauration** : une crêpe, un sandwich, des boissons feront le bonheur des visiteurs qui font parfois des kilomètres pour venir vous voir, ou des familles avec enfants. Et si votre site attire beaucoup de monde ou propose des activités plus longues, c'est un plus !
- **Sponsoring** : si vous ne demandez pas, vous n'aurez rien. Pourquoi ne pas solliciter une aide auprès des commerçants locaux ? Pas forcément de l'argent, mais une réduction sur des fournitures, le prêt de matériel ou toute autre chose qui pourraient vous aider. Les hôtels et restaurants de votre région peuvent proposer des formules spéciales Journées du Patrimoine en échange d'une publicité mutuelle...
- Faites appel à votre **entourage**, impliquez les écoles ou les mouvements de jeunesse, il y a souvent plus de bonnes volontés disponibles qu'on ne croit.



Canal du Centre, Strépy-Thieu

© Voies d'eau du Hainaut



Pour obtenir des brochures et du matériel, il est indispensable de les commander. Pensez à le faire lors de votre inscription et dans les délais. Le tout sera livré au mois de juillet.



Que faire ?

POUR LE JOUR J

Votre activité est reprise dans la brochure, les Journées du Patrimoine approchent et vous allez devoir préparer votre évènement.

Y avez-vous pensé ?

1. Planifiez votre calendrier
2. Listez tout ce dont vous avez besoin
3. Pensez aux toilettes et au parking
4. Chronométrez votre visite guidée pour qu'elle soit dans les temps que vous avez annoncés et pour repérer tous les éventuels problèmes
5. Communiquez aux bénévoles toutes les informations utiles

4.1. L'accueil et la sécurité

Pensez à accueillir vos visiteurs. Une personne peut leur souhaiter la bienvenue et leur expliquer votre démarche. Vous n'avez personne pour le faire ? Pourquoi pas un panneau explicatif ! Pensez également au parking et, si votre site en a besoin, il sera peut-être nécessaire de guider le public.

Sachez qu'en étant repris dans notre programme, vous êtes couverts par une **assurance gratuite** souscrite chez Ethias.

Vos visiteurs sont des passionnés du patrimoine, mais malheureusement, une infime minorité n'a peut-être pas de bonnes intentions. Définissez bien les zones où vos visiteurs peuvent se rendre, vérifiez si les objets de valeur sont bien dans des pièces ou vitrines fermées à clé... Si vous interdisez les photos pour éviter le repérage, expliquez la situation à vos visiteurs, ils comprendront. N'hésitez pas à prévoir des encadrants pour surveiller une pièce en particulier.

4.2. Le système de comptage des visiteurs

Il est important que nous ayons les chiffres de fréquentation de votre site pour nos sponsors. Pensez à compter tous vos visiteurs, et pas seulement ceux participant aux visites guidées. Pour rappel, il est désormais indispensable que vous nous communiquiez vos chiffres de fréquentation 3 semaines après les Journées afin de recevoir les subventions demandées.

Comment compter efficacement :

1. ✘ Une estimation : à éviter car très souvent le nombre de personnes est sous-évalué.
2. ✔ Une personne à l'accueil utilise un compteur manuel (entre 2 et 5 €) : il s'agit d'une situation idéale. Vous devez agir en fonction de vos possibilités.
3. Pensez à prendre des photos de vos groupes de visiteurs, en leur demandant leur autorisation.
4. Déposez un livre d'or pour recueillir leurs impressions.



Achetez une boîte de secours, on ne sait jamais, un petit bobo est vite arrivé.



à propos de
votre événement

COMMUNIQUEZ !

**Pour avoir des visiteurs,
il est indispensable qu'ils
connaissent votre site.**

Deux moyens se complètent : la communication des Journées du Patrimoine et votre propre communication. L'une ne va pas sans l'autre !



**Nous mettons nos visuels
à votre disposition. Affiche,
flyer, signature mail,
bannière... peuvent être
téléchargés de notre site
Internet à partir du mois
d'août.**

5.1. La communication des Journées du Patrimoine

- Brochure publiée à 75.000 exemplaires en 2017 et diffusée principalement en Wallonie
- Site Internet : 41.769 visiteurs au mois de septembre 2017
- Applications Iphone et Android
- Affichage via des réseaux professionnels
- Communiqués de presse et dossier de presse
- Conférences de presse (une par province)
- Partenariats médias avec de grands groupes de presse wallons
- Interviews et articles de presse
- Spots TV et radio
- Facebook (4742 abonnés) et Twitter (572 abonnés) en 2017
- Flèches de guidage, drapeaux et bannières

5.2. Votre communication

- Créez votre propre page Facebook et animez-la
- Contactez la presse locale via un communiqué de presse
- Utilisez les signatures de mail des Journées du Patrimoine
- Diffusez des flyers sur votre événement
- Journaux locaux
- Agendas gratuits sur Internet
- Sites propres actualisés, Twitter, Instagram...
- Parlez-en, le bouche-à-oreille fonctionne très bien

Coopérez avec d'autres organisateurs : dans votre région, il y a sûrement d'autres activités des Journées du Patrimoine. Vous pouvez contacter ces organisateurs pour qu'ils diffusent votre communication et inversement.

Formation

Réseaux sociaux

Le 7 décembre 2017 à Namur (cf. p. 23)

Formation

Communication

Le 12 décembre 2017 à La Louvière (cf. p. 24)

NOS PARTENAIRES



Le Commissariat général au Tourisme

Le CGT est l'administration wallonne du Tourisme. Dans ce cadre, il soutient le développement en Wallonie d'un tourisme de qualité et défend la reconnaissance du tourisme comme un secteur économique créateur d'emplois et de valeur ajoutée, valorisant de manière créative les ressources naturelles, patrimoniales et l'identité wallonne.

En pratique, le CGT est garant de l'élaboration et de la bonne application des règles régissant ce développement. C'est l'entité qui encadre et accompagne les acteurs touristiques dans l'exécution de leurs missions.



Wallonie Belgique Tourisme

L'asbl Wallonie Belgique Tourisme met toute son expertise au service de la promotion du tourisme wallon en Belgique et à l'étranger et ce, depuis 30 ans.

Grâce à ses représentations à l'étranger et en Belgique et surtout, à une équipe de professionnels du tourisme, des hommes et des femmes expérimentés, disponibles et polyvalents, Wallonie Belgique Tourisme est présente sur le terrain.

Ses missions principales sont de :

- faire connaître le patrimoine, les infrastructures et les initiatives touristiques de ses membres et de la Région wallonne ;
- prospecter les marchés dans le domaine du tourisme ;
- installer et gérer les bureaux touristiques situés en dehors du territoire de la Région wallonne ou situés dans les principaux aéroports belges ;
- employer les systèmes de commercialisation et réservation mis en œuvre avec le soutien de ses membres et de la Région wallonne.



Tour d'Eben-Ezer

Guy Focant © SPW Patrimoine

COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE DEUTSCHSPRACHIGE GEMEINSCHAFT



Backhaus,Recht

© Ostbelgien – Tatjana Cormann



Pierres de cyclope

© Ostbelgien – Ralph Cüpper

In Ostbelgien kann am Wochenende der Tage des offenen Denkmals ungewöhnliches Kulturerbe entdeckt oder Kulturerbe ungewöhnlich erlebt werden.

Die Deutschsprachige Gemeinschaft stellt ein spannendes Programm zusammen, wo beispielsweise bei einer naturkundlichen Führung die sagenumwobenen Zyklopensteine im Aachener Wald entlang der deutsch-belgischen Grenze erkundet werden können. Genau an diesem Grenzort können auch der ehemalige Westwall aus dem 2. Weltkrieg, der Landgraben aus der mittelalterlichen Stadtbefestigung Aachens und das ausgefallene Konzept der Kultur am Köpfcchen, KUKUK, in den beiden ehemaligen Zollhäusern erlebt werden. Außergewöhnliche Orte, wie das kleinste Museum der Welt, das Möhrenmuseum, und Objekte oder archäologische Fundstätten, über die bislang nur wenig bekannt ist und viele unbeantwortete Fragen aufwerfen, rücken in den Fokus.

Auch ungewöhnliche Traditionen und Eigenheiten werden ein Thema sein, so wird etwa in der Ortschaft Recht ein kurioser Dialekt gesprochen. Dieser erklärt sich unter anderem dadurch, dass im 18. Jahrhundert Tiroler Steinmetze nach Recht zogen, um dort künstlerisch tätig zu werden. Der bekannte Rechter Blaustein ist noch an vielen Denkmälern, historischen Gebäuden und Kreuzen zu sehen und kann bei einem Rundweg entdeckt werden. Und das Schönste: der unterirdische Schieferstollen ist zugänglich und kann besichtigt werden!

Lors des Journées du Patrimoine, les visiteurs pourront découvrir la Belgique de l'est et son patrimoine insolite ou vivre celui-ci d'une manière insolite.

La Communauté germanophone proposera un programme inédit : une exploration des légendaires pierres de cyclope dans la forêt d'Aix-la-Chapelle le long de la frontière belgo-allemande, le tout lors d'une visite nature. Sur le même site, vous découvrirez les vestiges de la Ligne de Siegfried, ancien barrage anti-tank de la Deuxième Guerre mondiale, le fossé frontalier médiéval de la fortification d'Aix-la-Chapelle et KuKuK, le concept culturel insolite installé dans les deux bureaux de douane. Un autre accent est mis sur des lieux biscornus, comme le plus petit musée du monde (musée de la Carotte), ou des objets et sites archéologiques peu connus.

Des traditions et cultes inhabituels sont également un thème à découvrir, par exemple dans le village de Recht. Le lieu est marqué par son dialecte unique créé entre autres par l'arrivée des tailleurs de pierre du Tyrol au 18^e siècle. La fameuse pierre bleue de Recht, visible dans de nombreux monuments et sites funéraires sert de fil conducteur lors d'un circuit dans le village. Et, cerise sur le gâteau, la mine de pierre bleue sera visitable !

UN AUTRE MOYEN DE METTRE EN AVANT VOS ACTIVITÉS PATRIMONIALES :

L'ANNÉE DU PATRIMOINE, UNE FÊTE DU PATRIMOINE SUR TOUTE L'ANNÉE !



En 2016, le Secrétariat des Journées du Patrimoine en Wallonie lançait une nouvelle opération : l'Année du Patrimoine.

Le but de cette nouvelle action est de mettre un coup de projecteur sur des événements en lien avec le thème des Journées du Patrimoine en Wallonie et ce, pendant toute l'année. En 2018, c'est donc la thématique du patrimoine insolite qui sera étendue sur toute l'année.

Sous un sceau commun « Année du Patrimoine », vous pouvez proposer des activités comme des événements étranges et insolites, des visites de bâtiments surprenants ou abandonnés, des animations particulières dans des lieux hors du commun... Et, bon à savoir, contrairement aux Journées du Patrimoine, la gratuité n'est pas une obligation pour être repris dans ce programme. Alors n'hésitez plus et inscrivez votre activité.

Attention, bien que partageant un thème commun, les Journées du Patrimoine et l'Année du Patrimoine sont des projets bien distincts ayant leur propre organisation.

Tandis que les Journées du Patrimoine se concentrent sur le deuxième week-end de septembre et exigent la gratuité pour les activités proposées, l'Année du Patrimoine reprend des activités pouvant être payantes et planifiées sur toute l'année 2018, hors week-end des JP.

En outre, les activités inscrites dans le cadre des Journées du Patrimoine peuvent bénéficier de subventions et de matériel de promotion, ce qui n'est pas le cas de celles qui participent à l'Année du Patrimoine. Des formulaires d'inscription bien distincts sont consacrés à chacun de ces projets.

	<u>Journées du Patrimoine</u>	<u>Année du Patrimoine</u>
Dates de l'évènement	8 et 9 septembre 2018	du 01/01/2018 au 14/01/2019, hors JP
Conditions de base	Gratuité, lieu patrimonial et thème	Lieu patrimonial et thème
Subventions et matériel de promotion	Possible, sous conditions (cf. p. 15)	Aucun
Formulaire d'inscription	En ligne sur www.journeesdupatrimoine.be ou dans cette brochure (cf. p. 26)	Formulaire papier téléchargeable ou inscription en ligne sur www.journeesdupatrimoine.be
Date limite d'inscription	16/02/2018	10/12/2017 pour les activités de janvier/février/mars 2018 (plus d'infos, cf. www.journeesdupatrimoine.be)
Brochure	Annuelle, sur papier et en ligne	En ligne

RENCONTRONS-NOUS LORS DE NOTRE COLLOQUE

4^e colloque des Journées du Patrimoine

Réflexions sur la 30^e édition

Lundi 20 novembre 2017

Venez écouter nos différents conférenciers et découvrir le thème 2018 ainsi que des conseils pour vos futures Journées du Patrimoine.

Programme général du colloque

- **9h30-9h50** **ACCUEIL-CAFÉ**
- **9h50-10h00** Accueil par Freddy Joris, Administrateur général de l'Institut du Patrimoine wallon
- **10h00-10h15** Ouverture par René Collin, Ministre wallon du Patrimoine
- **10h15-10h30** Introduction par William Ancion, Président des Journées du Patrimoine
- **10h30-10h50** Journées du Patrimoine - Le thème des Journées du Patrimoine en Wallonie et en Europe
- **10h50-11h10** **PAUSE-CAFÉ**
- **11h10-11h30** **WBT - Patrimoine et tourisme insolites**
- **11h30-12h10** Session sur le patrimoine insolite
- **12h10-12h30** Questions-réponses
- **12h30-13h30** **LUNCH**
- **13h30-15h30** Ateliers (6 x 20 personnes)



Abbaye de la Paix-Dieu, Amay - Guy Focant © SPW Patrimoine

Les ateliers de l'après-midi

- **Groupe 1 :** **La photographie** - Guy Focant, SPW Patrimoine
- **Groupe 2 :** **L'animation des enfants** - Muriel de Potter, IPW
- **Groupe 3 :** **La communication** - WBCom
- **Groupe 4 :** **Comment monter votre projet JP** - le Secrétariat des Journées du Patrimoine, IPW
- **Groupe 5 :** **Demande et dossier de sponsoring (vers le privé)** - Valérie Orban, Prométhéa
- **Groupe 6 :** **Les réseaux sociaux** - WBCom

Adresse du jour : abbaye de la Paix-Dieu (rue Paix-Dieu, 1b - 4540 Amay)

Programme complet et inscriptions sur notre site Internet
www.journeesdupatrimoine.be

CYCLE DE FORMATIONS

Programme 2017 -2018

En 2016, le Secrétariat des Journées du Patrimoine lançait un cycle de formations destinées à vous aider à organiser les Journées du Patrimoine. Vu le succès rencontré et les retours positifs, un nouveau cycle sera organisé fin 2017 – début 2018.

Les sujets aborderont approximativement les mêmes thématiques qu'en 2016 mais dans des provinces différentes afin de permettre au plus grand nombre de bénéficier gratuitement des informations relatives à chaque thématique.

Les réseaux sociaux

le 7 décembre 2017 à Namur

Horaires

De 9h30 à 12h30 - pour les débutants

De 13h30 à 16h30 - pour les initiés

Lieu

Palais provincial : place Saint-Aubain, 5000 Namur.

Sujet

Quels sont les réseaux sociaux sur lesquels publier ? À quel moment de la journée ? Comment communique-t-on sur Facebook ? Twitter ? Qu'est-ce qu'Instagram ? Quelles sont les informations qui attirent l'internaute ? Cette formation vous aidera à développer, alimenter, dynamiser la communication de vos événements sur les réseaux sociaux.

Cette formation s'adresse, en matinée, aux personnes ne possédant pas de compte Facebook ou ne l'utilisant que peu fréquemment. L'après-midi, les personnes ayant une bonne connaissance des réseaux sociaux pourront approfondir ces domaines.

Inscriptions sur www.journeesdupatrimoine.be (onglet organisateurs - mot de passe : **insolite2018**).



Palais provincial

T. Oger © AC Namur

La communication

le 12 décembre 2017 à La Louvière

Horaire

De 9h30 à 12h30

Lieu

Bois-du-Luc : rue Saint-Patrice 2b, 7110 Houdeng-Aimeries

Sujet

Quels sont les outils de communication disponibles pour faire connaître votre activité et comment les utiliser ? À quelle fréquence ? Avec quel contenu ? Pour quels publics ? À quel prix ? Site Internet, folder, réseaux sociaux, affichage, presse régionale et locale... Comment améliorer vos performances de communication et accroître vos opportunités de succès lors de l'organisation de votre événement ?

Cette formation s'adresse aux personnes souhaitant diversifier leurs canaux de communication afin de toucher le plus grand nombre de visiteurs.

Possibilité de visiter l'ancien charbonnage du Bois-du-Luc l'après-midi (gratuit, inscription obligatoire).

Inscriptions sur www.journeesdupatrimoine.be (onglet organisateurs - mot de passe : **insolite2018**).



Bois-du-Luc

© Ecomusée Bois-du-Luc



Château Pastur

Guy Focant © SPW Patrimoine

La photographie

le 18 janvier 2018 à Jodoigne

Horaire

De 9h30 à 12h30 - pour les débutants

De 13h30 à 16h30 - pour les initiés

Lieu

Château Pastur : rue du Château 13, 1370 Jodoigne

Sujet

Un photographe professionnel vous donnera les clés pour prendre des photos attractives de vos monuments, à capter une bonne luminosité, à trouver le bon point de vue. Après une série de notions théoriques, la session se terminera par un exercice pratique.

Si vous possédez déjà de bonnes bases en photographie, une session pour les amateurs plus avancés vous permettra certainement d'améliorer votre technique (l'après-midi).

Inscriptions sur www.journeesdupatrimoine.be (onglet organisateurs - mot de passe : **insolite2018**).

L'écriture

le 29 janvier 2018 à Flémalle

Horaire

De 9h30 à 12h30

Lieu

Préhistomuseum de Ramioul : rue de la Grotte 128, 4400 Flémalle

Sujet

Écrire est une activité récurrente lors de la préparation d'un événement : pour présenter votre activité, pour communiquer à la presse, sur votre site Internet...

Comment écrire un texte accrocheur ? Que mettre en évidence dans le texte de présentation de votre activité ? Comment capter l'intérêt du lecteur ?

Lors de cette formation, vous recevrez les trucs et astuces pour attirer les visiteurs sur votre lieu et participerez à des exercices pratiques.

Inscriptions sur www.journeesdupatrimoine.be (onglet organisateurs - mot de passe : **insolite2018**).



Marche

© AC Marche

Les animations pour les enfants

le 3 février 2018 à Marche-en-Famenne

Horaire

De 9h30 à 12h30

Lieu

Salle « Les Combles » dans le bâtiment des Carmes : boulevard du Midi 17, 6900 Marche-en-Famenne.

Sujet

Les Journées du Patrimoine attirent de plus en plus de familles.

Comment aborder la notion de patrimoine avec les enfants ? Comment les accueillir au mieux sur votre lieu ? Quels types d'activités et d'animations peut-on organiser facilement pour un public plus jeune ? Comment adapter votre visite guidée ?

Un animateur pédagogique spécialisé dans le patrimoine vous dévoilera ses astuces.

Inscriptions sur www.journeesdupatrimoine.be (onglet organisateurs - mot de passe : **insolite2018**).



Préhistomuseum

© Préhistomuseum

FORMULAIRE D'INSCRIPTION 1

DÉLAI 16 FÉVRIER 2018 /// UNE FICHE PAR ACTIVITÉ /// EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE SVP

Inscrivez-vous en ligne sur www.journeesdupatrimoine.be (À PARTIR DU 1 DÉCEMBRE 2017) !!!

Ce formulaire papier doit être envoyé par courrier au Secrétariat des Journées du Patrimoine, rue Paix-Dieu 1b à 4540 Amay ou par fax au 085/27 88 89

A. IDENTIFICATION DES ORGANISATEURS

1) Personne de contact avec les Journées du Patrimoine

Mr. Mme Nom Prénom

Qualité du/des demandeur(s) par rapport à l'activité proposée

Catégorie

Maison du Tourisme Office du Tourisme Syndicat d'Initiative Centre culturel
 Organisme public (Région wallonne, Province, Ville, Université...) Asbl Propriétaire privé
 Fabrique d'église Autres

Nom de l'association

Rue Numéro Boite

Code postal Localité

Téléphone (privé) (professionnel)

GSM Courriel

2) Bénéficiaire de(s) subvention(s) de guidage, d'encadrement et/ou de nettoyage

Même personne que la personne de contact Oui Non

SI NON, remplissez les informations suivantes

Mr. Mme Nom Prénom

Qualité du/des demandeur(s) par rapport à l'activité proposée

Catégorie

Maison du Tourisme Office du Tourisme Syndicat d'Initiative Centre culturel
 Organisme public (Région wallonne, Province, Ville, Université...) Asbl Propriétaire privé
 Fabrique d'église Autres

Nom de l'association

Rue Numéro Boite

Code postal Localité

Téléphone (privé) (professionnel)

GSM Courriel

3) Responsable du matériel de promotion

Même personne que la personne de contact Oui Non

SI NON, remplissez les informations suivantes

Mr. Mme Nom Prénom

Qualité du/des demandeur(s) par rapport à l'activité proposée

Catégorie

Maison du Tourisme Office du Tourisme Syndicat d'Initiative Centre culturel
 Organisme public (Région wallonne, Province, Ville, Université...) Asbl Propriétaire privé
 Fabrique d'église Autres

Nom de l'association

Rue Numéro Boite

Code postal Localité

Téléphone (privé) (professionnel)

GSM Courriel



FORMULAIRE D'INSCRIPTION 2

B. INSCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Les informations suivent l'ordre de la notice dans la brochure, c'est pour cela que vous trouverez l'adresse du site tout à la fin de l'inscription.

1. Thème / hors thème (cochez la case correspondante)

- Activité dans le thème**
 Activité hors thème
 Activité dans le thème européen

Description de l'activité proposée dans le thème européen

.....

.....

2) Informations sur l'activité proposée

Nouvelle commune

Ancienne commune

Province Brabant wallon Hainaut Liège Luxembourg Namur

Titre

(70 caractères maximum espaces compris)

Texte

LE TEXTE DOIT FAIRE 800 CARACTÈRES MAXIMUM (ESPACES COMPRIS) !!!

Attention, si votre activité est hors thème, votre texte ne sera pas publié dans la brochure mais bien sur le site Internet, pensez-y !

IL DOIT NOUS ÊTRE ENVOYÉ PAR MAIL à info@journeesdupatrimoine.be

Ouverture du bâtiment (horaire précis) (cf. p. 9)

Samedi 8 septembre de h..... à h..... et de h..... à h.....

Dimanche 9 septembre de h..... à h..... et de h..... à h.....

Visite guidée Oui Non

Samedi 8 septembre (horaire précis) Durée de la visite

Dimanche 9 septembre (horaire précis) Durée de la visite

Réservation obligatoire Oui Non

Circuit guidé Oui Non

Samedi 8 septembre (horaire précis) Durée du circuit

Dimanche 9 septembre (horaire précis) Durée du circuit

Mode(s) de transport utilisé(s)

en voiture en car en train à pied à vélo à cheval en bateau

Réservation obligatoire Oui Non

PAF (uniquement pour les circuits en car/bateau)

Circuit libre Oui Non

Samedi 8 septembre (horaire précis) Durée du circuit

Dimanche 9 septembre (horaire précis) Durée du circuit

Mode(s) de transport conseillé(s) pour votre circuit

en voiture en car en train à pied à vélo à cheval

Itinéraire à retirer sur place Oui Non

Itinéraire à retirer à une autre adresse



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

3

(SUITE)

Animation(s)

 Oui

 Non

Indiquez le titre, l'auteur, l'horaire

Concert
 Conférence
 Exposition
 Lecture
 Projection d'un film
 Spectacle
 Autres

Petite restauration

 Oui

 Non

Indiquez le type, les horaires

.....

Animation(s) pour enfants

 Oui

 Non

Indiquez l'horaire, l'âge des enfants

Atelier
 Jeux
 Lecture
 Rallye
 Spectacle
 Visites guidées adaptées
 Autres

3) Photographies

CHACQUE ACTIVITÉ ÉTANT ILLUSTRÉE DANS LA BROCHURE, UNE PHOTO EST DONC OBLIGATOIRE

Photographies numériques en format paysage (càd horizontal) / taille image min 10 × 15 cm, min 300 dpi, entre 1 Mo et 5 Mo (haute définition). Les photographies doivent nous parvenir via le courriel info@journeesdupatrimoine.be

Si votre photo ne correspond pas aux critères des Journées du Patrimoine (cf. p. 14), une autre photo vous sera demandée. En cas de doute, pensez à prendre contact avec nous.

Auteur de la photo Copyright

Les clichés doivent obligatoirement être légendés de la manière suivante

NOUVELLE COMMUNE – ancienne commune. Lieu patrimonial. Initiale du prénom et nom de l'auteur ©¹ du propriétaire des droits de reproduction

Exemple : AMAY - Jehay. Moulin de la Paix-Dieu. G. Focant © SPW

Si le photographe et le propriétaire sont la même personne, vous ne devez indiquer que le copyright.

Exemple : AMAY - Jehay. Moulin de la Paix-Dieu. © F. Trucmuche

4) Adresse de l'activité

Rue Numéro

Code postal Commune

5) Contacts pour l'activité (repris dans la brochure et sur le site Internet)

N° de téléphone

Courriel

Site Internet

Organisation

N° de téléphone

Courriel

Site Internet

Organisation

¹ Le propriétaire des droits de reproduction de la photo



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

4

(FIN)

6) Accessibilité PMR

Je souhaite proposer ma candidature pour la certification (cf. p. 12)

Oui Non

Je souhaite proposer ma candidature pour la formation pour des visites guidées adaptées

Oui Non

7) Commentaires

.....

C. SUBVENTIONS² DE GUIDAGE³, D'ENCADREMENT ET/OU DE NETTOYAGE

Ces aides⁴ visent exclusivement

- les frais liés à la prestation du guidage (volontaire) à hauteur de 50 €/pers./jour (plus d'infos sur notre site Internet et p. 15) ;
- les frais liés à la prestation de l'encadrement (volontaire) à hauteur de 25 €/pers./jour (plus d'infos sur notre site Internet et p. 15) ;
- pour les propriétaires privés exclusivement, les frais de nettoyage des lieux ouverts au public, à raison d'un forfait de 25 €. Si plusieurs activités pour un même site, une seule subvention de nettoyage sera accordée.

Nombre de guides

Samedi 8 septembre Dimanche 9 septembre
 Soit un total de guide(s) × jour(s) × 50 € = €

Nombre d'encadrants

Samedi 8 septembre Dimanche 9 septembre
 Soit un total de encadrant(s) × jour(s) × 25 € = €

Nettoyage (propriétaire[s] privé[s] exclusivement) 25 €

TOTAL €

D. DEMANDE DE MATÉRIEL DE PROMOTION⁵

Brochure-programme (gratuit)

Nombre d'exemplaires (multiple de 10) exemplaires

Drapeau (10 €/pièce) exemplaires

Bannière (5 €/pièce) exemplaires

Affiches (gratuit) - format A3 exemplaires

- format A3 (avec réserve) exemplaires

- format A4 exemplaires

Flèche de guidage (gratuit) exemplaires

Badge autocollant pour les organisateurs (gratuit) exemplaires

Badge autocollant pour les guides (gratuit) exemplaires

Badge autocollant pour les encadrants (gratuit) exemplaires

Adresse de livraison (association, nom et prénom, adresse, CP, localité)

Jours et heures de livraison (courant du mois de juillet)

² Aucune subvention ne peut être accordée pour les activités hors thème. En outre, aucune subvention ne sera versée si vous ne nous envoyez pas les chiffres de fréquentation dans les délais impartis.

³ Aucune subvention de guidage ne sera accordée s'il n'y a pas de guidage programmé.

⁴ Les associations qui bénéficient de subventions de fonctionnement provenant de l'Institut du Patrimoine wallon ne peuvent pas introduire une demande de subventions.

⁵ Le matériel de promotion payant (drapeau et bannière) n'est envoyé qu'après réception du paiement.



RÈGLEMENT 5

Votre inscription ne sera prise en considération qu'après acceptation du règlement suivant :

1. L'organisateur s'engage à respecter la gratuité d'accès au lieu souhaitée par le Conseil de l'Europe. Si la gratuité n'est pas respectée, le lieu ne sera pas repris pendant deux ans au programme des Journées du Patrimoine. De plus, aucune subvention ne sera versée.
2. Les demandes de participation, de subventions et de matériel ne pourront pas être prises en considération après le 16 février 2018.
3. Les demandes de participation ne comportant pas la description succincte des activités ou des animations prévues et une photographie conforme aux conditions énoncées p. 14 et sur le site Internet ne seront pas prises en considération et seront renvoyées à l'organisateur.
4. L'organisateur accepte que l'Institut du Patrimoine wallon, sur base de l'avis rendu par le Comité exécutif des Journées du Patrimoine, reste seul juge quant à l'acceptation définitive des dossiers. Le Secrétariat des Journées du Patrimoine se tient à sa disposition pour lui apporter toute précision.
5. L'organisateur accepte que le Secrétariat des Journées du Patrimoine se réserve le droit de modifier son texte en fonction des contraintes éditoriales et de sélectionner les clichés à publier.
6. L'organisateur s'engage à disposer de toutes les autorisations nécessaires pour l'ouverture ou l'accès aux sites proposés.
7. L'organisateur accorde à l'Institut du Patrimoine wallon le droit d'utiliser le ou les cliché(s) photographique(s) envoyé(s) à des fins de promotion, de publication ou d'exposition liées aux activités de l'Institut du Patrimoine wallon. Aucune somme ne sera due en échange.
8. L'organisateur s'engage à disposer de tous les droits de reproduction pour la ou les photographie(s) envoyée(s) vis-à-vis des tiers éventuels (personnes photographiées, architectes...)
9. L'organisateur s'engage à apposer, sur tous les documents publicitaires (affiches, flyers ...) annonçant son activité, le logo des Journées du Patrimoine et de l'Institut du Patrimoine wallon. Si les logos des Journées du Patrimoine et de l'Institut du Patrimoine wallon ne sont pas présents sur ces documents, aucune subvention ne sera versée. Un exemplaire du matériel publicitaire sera envoyé aux Journées du Patrimoine dès impression.
10. L'organisateur s'engage à demander toutes les autorisations nécessaires auprès des autorités compétentes pour l'affichage du matériel de promotion sur la voie publique. En aucun cas l'IPW ne pourra être tenu pour responsable pour un affichage qui ne respecterait pas les textes de loi en vigueur.
11. L'organisateur s'engage à transmettre les statistiques de fréquentation de son/ses activité(s) dans les trois semaines qui suivront les Journées du Patrimoine. Si ces statistiques de fréquentation ne sont pas transmises, l'IPW ne versera pas les subventions auxquelles aurait eu droit l'organisateur.
12. L'organisateur s'engage à ce que son ou ses activité(s) respecte(nt) les conditions énoncées dans les pages précédentes.
13. L'organisateur certifie que toutes les informations fournies par le biais de ce formulaire sont correctes. De plus, si des changements sont apportés à l'animation ou à l'activité proposée pour ces Journées, l'organisateur s'engage à en informer immédiatement le Secrétariat des Journées du Patrimoine et à en diffuser l'information aussi vite que possible (via affiches, presse, réseaux sociaux...) avant le 30 avril 2018. Dans ce cas, les changements pourront être repris dans la brochure. Passé ce délai, les modifications figureront uniquement sur le site Internet www.journeesdupatrimoine.be.

Je déclare avoir rempli le formulaire d'inscription et avoir pris connaissance du règlement des Journées du Patrimoine et m'engage à le respecter.

Nom(s) et prénom(s)

Association/organisation

Date : / /

Signature(s) (précédée[s] de la mention « lu et approuvé ») :



Si Ethias est une
marque **FORTE** et **APPRÉCIÉE**,
cela n'est pas pour rien !

ET C'EST VOUS QUI LE DITES :

*La marque d'assurance
la plus forte en Belgique*



(Nov. 2016)

*98% des clients sondés
sont satisfaits d'Ethias*

(Enquête réalisée auprès des collectivités en octobre 2016 par une agence indépendante)



**ETHIAS, UN PARTENAIRE EN ASSURANCE
QUI VOUS ACCOMPAGNE DANS LA
RECHERCHE DE SOLUTIONS !**

Depuis 1919, nous mettons toutes nos **compétences** et
notre **expertise** à votre service.

Découvrez notre gamme complète de produits
et services sur www.ethias.be/secteur-public

ethias

Visuel

Debie graphic sprl

Mise en page

Manta Graphic

Impression

AZ Print

Éditeur responsable

Freddy Joris

Administrateur général de l'IPW

Rue du Lombard, 79 · 5000 Namur



30^e édition
des Journées
du Patrimoine

LE PATRIMOINE INSOLITE. LES DESSOUS DU PATRIMOINE

Mandataires publics, enseignants, responsables de mouvements associatifs, proprié-

taires privés, le Secrétariat des Journées du Patrimoine est à votre disposition.

Secrétariat des Journées du Patrimoine

Rue Paix-Dieu 1b - 4540 Amay

Téléphone : 085 27 88 80

Fax : 085 27 88 89

Courriel : info@journeesdupatrimoine.be

Site Internet : www.journeesdupatrimoine.be

